

Sécurité routière

La police municipale équipée d'un cinémomètre pour améliorer la sécurité sur les routes de Dumbéa

Dumbéa, le 1^{er} février 2023

En fin 2022, la police municipale de Dumbéa s'est dotée d'un nouvel outil : le cinémomètre, un radar qui permet de contrôler la vitesse des véhicules. Depuis janvier, des contrôles aléatoires sont organisés sur toute la commune.



Dans le cadre de sa politique de sécurité routière, la Ville de Dumbéa s'est équipée pour la première fois d'un radar. Sous forme de jumelles, ce nouvel outil est désormais déployé par les agents de la police municipale, formés à son utilisation, lors de contrôles de vitesse aléatoires qui ont commencé en janvier. Répondant à une demande de la population, il permet de contrôler la vitesse des véhicules de manière précise et objective, relever les infractions routières et ainsi améliorer la sécurité sur les routes de Dumbéa.

Ce cinémomètre homologué a une portée de 600 mètres et lit la vitesse dans les deux sens. Le cinémomètre peut être utilisé de jour comme de nuit et quelles que soient les conditions météorologiques.

Depuis le 1^{er} janvier, les agents ont relevé 30 excès de vitesse, dont certains ont été accompagnés d'alcoolémies délictueuses ou d'infractions diverses.

Si vous souhaitez suivre une équipe de la police municipale de Dumbéa lors d'un contrôle de vitesse effectué avec ce nouvel équipement, merci de contacter le service communication au 41.40.22.

Renseignements

Police municipale de Dumbéa
Tél. 41 88 88

Contact presse

Service communication
Tél. : 41 40 22 / communication@ville-dumbea.nc